



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Yvette Roy, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa session du 15 janvier 2008, a adopté le règlement N° 2008-105 intitulé : « **RÈGLEMENT** » de taxation pour fixer les taux de taxes pour l'exercice 2008, pour fixer les tarifs pour la fourniture des services, licences et autres modalités administratives et pour fixer les conditions de perception, les dates d'échéance ainsi que le taux d'intérêt en vigueur pour l'année 2008.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 25 janvier 2008


YVETTE ROY

Directrice générale adjointe/ secrétaire-trésorière adjointe
